

19 mars 2010

Belgocontrol souhaite réagir suite aux informations critiques diffusées dans la presse, afin de rétablir une image de l'entreprise plus conforme à la réalité.

Nous nous étonnons de voir un condensé d'un rapport d'audit, commandité par le Secrétaire d'Etat à la Mobilité, repris dans la presse suite à une fuite orchestrée pour des raisons politiques. Belgocontrol tient à protester vigoureusement contre de tels procédés.

La volonté de l'entreprise, confrontée à des défis majeurs est de donner la priorité aux problèmes financiers structurels et au positionnement futur de l'entreprise dans le cadre du futur Ciel unique européen.

Belgocontrol est une entreprise publique autonome créée en 1998 sur les fondements de l'ancienne Régie des Voies Aériennes, une administration d'Etat. En quelques années, sous l'impulsion de son Administrateur délégué, Jean-Claude Tintin, Belgocontrol a largement réussi sa conversion en une entreprise moderne, en favorisant le développement d'une nouvelle culture d'entreprise, en lançant un programme d'investissements ambitieux mais réaliste sans lequel Belgocontrol n'aurait aujourd'hui plus aucune perspective de développement dans le nouveau contexte de coopération internationale du Ciel unique européen. Cette modernisation de l'entreprise a été menée non seulement en préservant l'emploi mais aussi en améliorant considérablement la qualité des services et la mission prioritaire de Belgocontrol qui est d'assurer la sécurité du trafic aérien.

Les problèmes financiers que connaît actuellement Belgocontrol résultent d'un problème tout à fait étranger à la bonne gestion de l'entreprise, au sujet duquel le management tire depuis des années la sonnette d'alarme en insistant ces derniers mois sur la nécessité de se conformer à la législation européenne en matière de rémunération des fournisseurs de services de navigation aérienne d'application depuis le 1er janvier 2010. L'état actuel de la législation belge empêche Belgocontrol de facturer correctement l'ensemble de ses prestations, ce qui engendrera en 2010, si rien ne change, un trou de 35 millions d'euros.

Contact:

La stratégie de la direction a toujours favorisé le développement de l'entreprise, y compris sur le plan international, ainsi que l'épanouissement personnel de tous les collaborateurs. Quelques exemples de ses réalisations en témoignent :

Le regroupement du personnel – hormis celui des aéroports régionaux - sur un site d'exploitation principal a contribué à augmenter l'efficacité de l'organisation et offre aux collaborateurs un environnement de travail particulièrement agréable.

La modernisation des infrastructures nécessaires à l'accomplissement de notre mission a été menée de façon exemplaire. La tour de contrôle de Bruxelles National est citée comme référence au niveau européen et permet à Belgocontrol de gérer de manière efficace le trafic de l'aéroport tout en garantissant le plus haut degré de sécurité. Le nouveau centre de contrôle aérien, CANAC 2, a été mis en opération dans un délai très court (deux ans) imposé par la nécessité de remplacer l'ancien centre devenu obsolète. Le projet a été maîtrisé d'un bout à l'autre. Les contrôleurs aériens ont été consultés sur chaque aspect de la réalisation du nouveau centre. Des contrôleurs ont été intégrés dans des groupes de travail et dans l'équipe de gestion du projet afin que leurs besoins opérationnels soient clairement identifiés et rencontrés. Jamais, dans un projet similaire, une telle attention n'a été accordée à l'ergonomie, au confort et à l'environnement de travail. CANAC 2 est un outil très performant et constitue un atout de taille pour se positionner au sein du Ciel unique européen. Un investissement judicieux pour assurer la pérennité de Belgocontrol.

La gestion comptable de l'entreprise a aussi fait un bon en avant : les méthodes archaïques ont été remplacées par un système de comptabilité analytique des plus efficaces qui a permis de réduire les coûts et l'impact des problèmes de facturation structurels cités plus haut.

Signalons également que Belgocontrol a réussi à diminuer son taux unitaire pour les survols de 23,46% entre 2004 et 2008, alors que la diminution moyenne européenne n'était que de 11,27%. Et, malgré la diminution du nombre de mouvements, la hausse du taux unitaire belge pour 2010 n'est que de 0,6%, ce qui nous place selon le Commissaire européen au transport Antonio Tajani, dans la liste des Etats membres ayant réagi efficacement pour limiter l'impact d'une hausse des redevances.

Contact:

Sur le plan international, la réglementation du Ciel unique européen impose la création de blocs fonctionnels d'espace aérien (Functional Airspace Blocks – FAB) qui amènera les fournisseurs des services de navigation aérienne en Europe à une collaboration étroite qui aura, suivant la forme qu'elle prendra, des conséquences sociales plus ou moins importantes. Belgocontrol participe au FABEC (FAB Europe Central). A l'origine, le projet FABEC réunissait uniquement le Benelux et l'Allemagne, installant de fait la domination d'un grand pays. Belgocontrol a fait de l'entrée dans le projet FABEC de la France, accompagnée de la Suisse avec laquelle un accord était déjà conclu, une condition préalable à sa participation au futur bloc fonctionnel. Un équilibre plus favorable à l'expression du modèle de coopération défendu par Belgocontrol était atteint.

Le modèle de coopération promu par Belgocontrol favorise une évolution par phases plutôt qu'une approche 'big bang' ainsi que le maintien de l'ensemble des services et des activités de l'entreprise. On peut le comparer au mécanisme des alliances entre compagnies aériennes. Ce modèle concilie l'efficacité de la collaboration et la préservation de l'emploi. Deux priorités chères à l'Administrateur délégué qui ont marqué l'ensemble de la stratégie et la gestion de l'entreprise depuis plus de dix ans.

Deux engagements des autorités politiques sont primordiaux pour l'avenir de Belgocontrol. Il s'agit du financement de l'entreprise, et du soutien nécessaire des autorités à l'égard de l'existence et du développement de Belgocontrol au sein du Ciel unique européen et du FABEC. Ne diffuser dans un audit que certains aspects négatifs, de façon subjective et incomplète, sans mentionner les réalisations accomplies et les atouts pour l'avenir ne contribue pas à aider Belgocontrol pour son positionnement futur. L'entreprise possède une expérience unique dans la gestion de l'espace aérien le plus complexe d'Europe, dispose d'un personnel hautement qualifié et s'est dotée en quelques années de l'infrastructure la plus performante (tour de contrôle, site, nouveau centre CANAC 2). Ses atouts doivent être mis en avant afin de lui donner les meilleures chances pour l'avenir.

Belgocontrol est une entreprise publique autonome créée en octobre 1998, dont la mission est de garantir la sécurité de la navigation aérienne dans les espaces aériens dont la Belgique est responsable. Sa zone d'activité s'étend du sol (au niveau des aéroports de Bruxelles National, Anvers, Charleroi, Liège et Ostende) jusqu'à 8.000 mètres au-dessus de la Belgique et de 4.500 à 8.000 mètres pour le Grand-Duché du Luxembourg. La région de contrôle située au-dessus de 8.000 mètres relève de la compétence du centre Eurocontrol de Maastricht qui gère de façon commune l'espace aérien supérieur belgo-luxembourgeois, néerlandais et de l'Ouest de l'Allemagne. Belgocontrol assure le contrôle aérien sur cinq aéroports publics, soit en permanence à Bruxelles National, Anvers, Charleroi, et Ostende, et à Liège toutes les nuits en semaine et les week-ends (les militaires assurent le contrôle de jour en semaine).

Contact: